



Vente garage sous requisition notariale

Par Villajaures

Bonjour

J'ai mis en vente un garage seul dans une copropriété, un acquéreur m'a fait une offre d'achat satisfaisante en me demandant de passer par son notaire qui pourrait lui éviter les frais du compromis de vente par une réquisition d'instrumenter?

Mes questions:

Cette procédure est-elle possible pour la vente d'un garage (Prix 25000 euros)

Est-il judicieux pour le vendeur (Donc moi) de passer par le seul notaire de l'acquéreur et qu'ai-je à y gagner ? Délais de signature plus rapide ou autre intérêt

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Demandez à votre notaire ce qu'il en pense. Pour vous il n'y a aucun frais, tout est à la charge de l'acquéreur.

Faire "notaire commun" ne change pas le montant.

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est possible. L'intérêt majeur de l'avant-contrat est qu'il peut être conclu rapidement et que les parties sont ainsi engagées avant l'accomplissement d'un acte authentique qui peut prendre du temps.

Par Villajaures

Merci pour vos réponses, mon notaire qui possède déjà tous les papiers nécessaires pour la vente (Notaire qui a géré la vente de mon appartement) ne me propose pas la procédure de réquisition donc si je prends le notaire de l'acheteur, je crains que la transmissions des papiers retarde la procédure et qu'au final cela complique la vente, je suis perplexe...

Par Nihilscio

Si vous préférez garder votre notaire, gardez-le, c'est votre droit le plus strict et, de toute façon, que vous acceptiez ou non la proposition de votre acquéreur, cela ne changerait pas grand-chose.

Par yapasdequoi

Je suis d'accord.

Pas besoin de chercher midi à 14h. Le notaire gagne déjà très peu sur une telle vente, pas besoin de lui compliquer la vie.

Restez "classique".